

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.2 Commission d'appel d'offres – création et désignation des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Conformément au Code des marchés publics issu du Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006, et en application de son article 22, est constituée pour les collectivités territoriales une commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Cette commission est composée, pour une commune de 3 500 habitants et plus, du maire ou son représentant président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort. Il est procédé selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats proposés sont :

- Pour la liste «Creil une ambition partagée» :

Membres titulaires :

Cédric LEMAIRE
Fabienne LAMBRE
Brahim BELMHAND

Membres suppléants :

Babacar N'DIAYE
Danièle CARLIER
Florent LELONG

- Pour la liste «Génération Creil» :

maintenant !

Membre titulaire :
Maïmouna M'BAYE-DIAO

Membre suppléant :
Hicham BOULHAMANE

➤ Pour la liste «Ensemble défendons une certaine idée de Creil» :

Membre titulaire :
Serge NATANSON

Membre suppléant :
Gérald FACCHINI

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 22,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission d'appel d'offres,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de déclarer élus, membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Cédric LEMAIRE

Fabienne LAMBRE

Brahim BELMHAND

Maïmouna M'BAYE-DIAO

Serge NATANSON

Membres suppléants :

Danièle CARLIER

Babacar N'DIAYE

Florent LELONG

Hicham BOULHAMANE

Gérald FACCHINI

Le maire est président de droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 13/04/2014 Le Maire

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant ?
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE